

Arrêté du 23 août 2010 portant modification (régisseurs d'avances et de recettes) au TGI de Verdun
NOR : JUSB1022297A

La ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 17 mai 2010 portant nomination d'une régisseuse titulaire au tribunal de grande instance de Verdun sont modifiées comme suit :

Au lieu de : «Madame WATELET Dominique, épouse LOCQUENEUX, adjointe administrative de première classe, en sa qualité de régisseuse titulaire du tribunal de grande instance de Verdun»,

Lire : «Madame WATELET Dominique, épouse LOCQUENEUX, adjointe administrative de première classe, en sa qualité de régisseuse suppléante du tribunal de grande instance de Verdun»,

Article 2

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par les chefs de la cour d'appel de Nancy en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait à Paris, le 23 août 2010

La ministre d'État, garde des sceaux, ministre
de la justice et des libertés,
Par délégation la chef du département de la
gestion administrative et prévisionnelle des
personnels de greffe

Françoise LESTRADE